

# Sécurité privée et armes légères

## UN COMMERCE EN PLEIN ESSOR

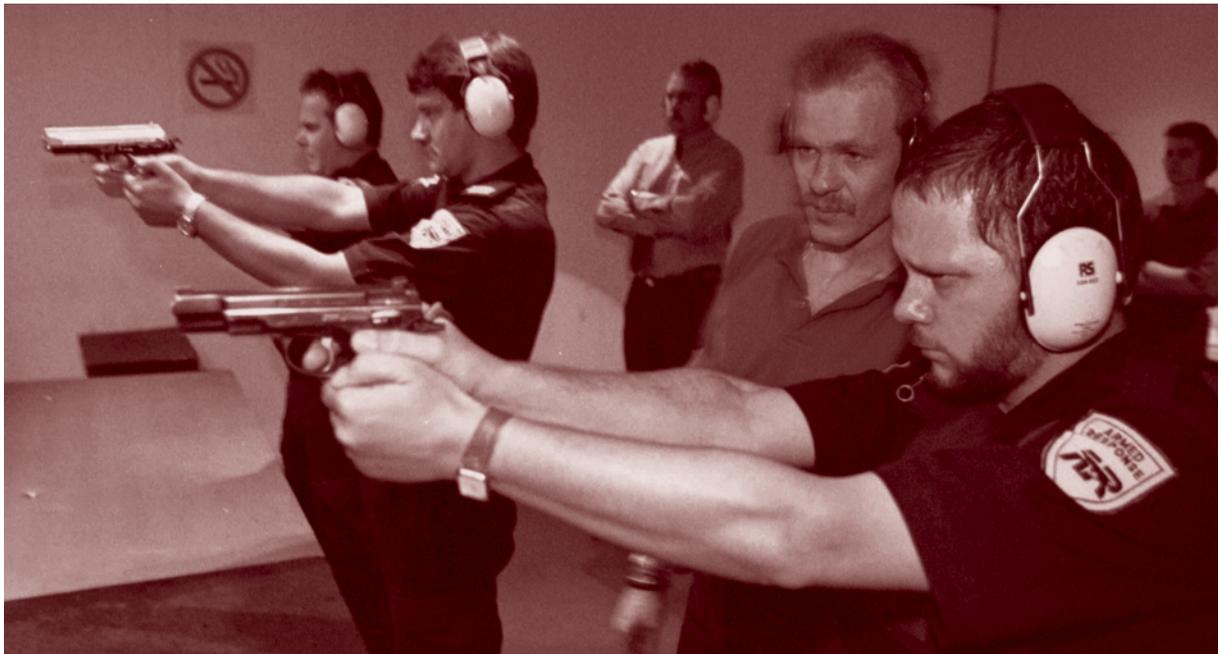
Les sociétés de sécurité privée (SSP) font l'objet d'une attention internationale croissante en raison du rôle qu'elles ont joué dans les conflits en Afghanistan et en Irak, et suscitent des inquiétudes face à ce qui est perçu comme une absence de responsabilisation des prestataires privés. La participation fortement médiatisée des SSP internationales dans les conflits contemporains tend à éclipser la tendance générale de privatisation de la sécurité dans tous les secteurs de la société, notamment dans des contextes non conflictuels. Les SSP vont des petites structures locales aux grandes multinationales réalisant des contrats pour des clients variés tels que gouvernements, entreprises internationales, commerces locaux et particuliers.

Si l'on s'est beaucoup préoccupé de débattre de la légitimité des fonctions qu'occupent les SSP, relevant en principe de l'État, moins d'efforts ont été investis dans la description des types d'armes légères et de petit calibre utilisés par les SSP et les lacunes potentielles au sujet de leur contrôle. Ce chapitre analyse l'ampleur du secteur de la sécurité privée à l'échelle mondiale, mesure son degré d'armement et pose la question de savoir si l'équipement des SSP renforce ou menace la sécurité. Les principales conclusions sont les suivantes :

- Sur la base d'une évaluation de 70 pays, cette étude estime que le secteur formel de la sécurité privée emploie entre 19,5 et 25,5 millions de personnes dans le monde.
- Les SSP comptent entre 1,7 et 3,7 millions d'armes à feu au niveau mondial, une estimation qui repose sur des extrapolations issues des inventaires déclarés. Si l'on devait inclure les armes non déclarées et détenues illégalement, le stock mondial des SSP serait sans aucun doute plus élevé.
- À l'échelle internationale, les stocks d'armes à feu des SSP ne constituent qu'une infime partie de l'arsenal détenu par les forces de maintien de l'ordre (26 millions) et les forces armées (200 millions).
- Bien que plusieurs États interdisent aux SSP l'utilisation d'armes de petit calibre, dans certaines zones touchées par les conflits, leurs stocks s'élèvent à plus de trois armes par employé.
- En dehors des contextes de conflits armés, les SSP sont les plus armées en Amérique latine, avec un nombre d'armes par employé dix fois supérieur à celui de l'Europe occidentale.



Un agent pakistanais inspecte des armes sans permis confisquées à une entreprise locale de sécurité, Islamabad, septembre 2009.  
© Anjum Naveed/AP Photo



Gardes armés d'une société de sécurité privée s'entraînant à tirer avec des pistolets de 9 mm dans un champ de tir, Johannesburg, Afrique du Sud, juin 1997. © Reuters

- Les SSP opérant en Afghanistan et en Irak sont dotées de fusils d'assaut automatiques, mitrailleuses, fusils de précision, et dans certains cas, lance-grenades à propulsion par fusée, soulevant des interrogations quant à leur rôle dit de « défense ».

#### **L'Amérique latine s'impose comme la région où les SSP sont les plus armées.**

Le secteur de la sécurité privée a connu une forte progression à travers le monde et emploie plus de personnel que la police dans bon nombre de pays. Les tendances identifiables dans le recrutement du personnel des SSP, les prévisions sectorielles et les marchés publics suggèrent que le secteur poursuivra son expansion dans un avenir proche. Or, tandis que le secteur se développe, les contrôles institués pour le réglementer n'ont pas évolué à l'unisson. Les États peinent souvent à instaurer des mécanismes de surveillance efficaces, et semblent ne prendre des mesures nécessaires qu'afin de répondre à des violations, au lieu de les prévenir.

Ce chapitre montre que le degré de contrôle réglementaire appliqué aux armes à feu détenues par les SSP n'échappe pas à cette règle. Certaines SSP ont été impliquées dans l'acquisition et la détention illégales d'armes à feu, se sont fait voler des armes et ont utilisé leurs armes de petit calibre sur des civils alors qu'elles n'avaient pas été provoquées. Les informations disponibles demeurent anecdotiques, toutefois, et le contrôle de la possession et de l'utilisation des armes à feu par les SSP n'a évolué que pour des cas isolés et en vue de répondre à des abus très médiatisés. Les informations concernant la quantité et le type d'armes à feu détenues par les SSP sont peu diffusées ou méconnues. Dans de nombreux pays, il n'existe pas de normes officielles relatives à la gestion et protection des armes des SSP, ainsi qu'à la formation de leurs agents.

L'absence d'une réglementation efficace signifie que le secteur a défini, dans une large mesure, ses propres normes sur les armes à feu, dont seules les plus grosses sociétés ont la capacité et la volonté de les appliquer. En raison de la confidentialité de la réglementation interne des SSP, ces normes ne sont pas diffusées largement, ni partagées au sein du secteur, et par conséquent, différentes SSP respectent différentes règles.

Les efforts constants visant à réglementer le secteur de la sécurité privée à l'échelle sectorielle, nationale et internationale suite à l'adoption du Document de Montreux sont encourageants grâce à l'adhésion aussi bien du secteur que des États concernés, et à la volonté de créer des mécanismes de surveillance indépendants. L'évaluation de son efficacité requiert une transparence et un partage d'information accrues sur les qualifications du personnel des SSP, les niveaux de formations et la fréquence des abus. De même, de plus amples renseignements sont nécessaires en vue d'évaluer la mise en œuvre et l'application effective du contrôle des armes à feu des SSP.

#### **Il est difficile d'évaluer les procédures internes des SSP de manière objective en raison de leur manque de transparence.**

Le fait d'obliger les SSP à une plus grande transparence sur leurs stocks d'armement et leur écoulement permettrait d'améliorer la capacité de mesurer les progrès accomplis et d'imposer le respect des normes internationales à ces dernières. En outre, les enjeux sont potentiellement élevés au sein même du secteur. En effet, en n'apportant pas les preuves de la conformité à des normes acceptables, le secteur s'exposerait à la critique publique, des pertes d'activité et enfin, une réaction drastique de la part des gouvernements. ■